

La question que je voudrais poser au ministre fait suite à une déclaration qu'un des aviseurs de la Commission canadienne du lait a faite hier, au comité de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural, insinuant la possibilité d'une modification des quotas quant à l'application de la politique laitière. Est-ce que cette modification-là sera annoncée sous peu?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, la Commission laitière a annoncé, il y a deux ou trois semaines, qu'elle avait l'autorisation de faire la modification des quotas, et je pense que tous les jours, la Commission donne des nouveaux quotas aux producteurs. Au fait, j'espère qu'elle va continuer ces modifications, afin de donner aux producteurs les quotas qu'ils désirent.

[Traduction]

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je me rends compte que la Chambre veut passer à l'étude du premier crédit des prévisions budgétaires du ministère du Commerce. Toutefois, si la Chambre y consent, je proposerais que nous suspendions la séance maintenant jusqu'à ce que nous soyons convoqués à l'autre endroit.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à suspendre la séance jusqu'à ce qu'elle soit convoquée par le président au son du timbre?

**Des voix:** D'accord.

(La séance est suspendue.)

### Reprise de la séance

## LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

### MESSAGE DE FÉLICITATIONS DU BOTSWANA

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, il est question de revenir à l'appel des motions, mais avant de donner la parole au député qui veut présenter une motion, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre une lettre que j'ai reçue du président de l'Assemblée nationale du Botswana. La voici:

Au nom de l'Assemblée nationale du Botswana, je tiens à vous présenter à vous et, par votre entremise, à la Chambre des communes du Canada les sincères félicitations de notre Assemblée à l'occasion du centenaire de votre Confédération. Notre pays, qui ne compte qu'un an d'existence, puise son inspiration et son espoir pour l'avenir dans le progrès de pays comme le vôtre, devenu si tôt une puissance mondiale.

[M. Choquette.]

Puisse Dieu continuer de vous guider et de bénir votre Parlement et votre pays.  
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments sincères.

Le président de l'Assemblée nationale  
du Botswana,  
A. M. Merriweather.

(Applaudissements)

[Français]

## QUESTIONS

**M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, vu que nous ajournerons dans quelques minutes, jusqu'au 25 septembre, et que plusieurs députés aimeraient obtenir des réponses aux questions qu'ils ont inscrites au *Feuilleton*, nous serions disposés, du consentement unanime de la Chambre, à répondre à 24 questions.

**Des voix:** D'accord.

**M. Béchard:** Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions suivantes: 20, 51, 127, 164, 193, 198, 200, 218, 231, 233, 245, 246, 270, 288, 290, 297, 300 et 318.

Si les questions n<sup>os</sup> 86, 187, 208, 222, 241 et 265 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, je demande que les 73 autres questions soient réservées.

[Traduction]

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

## LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE RÉFORME DES LOIS

Question n<sup>o</sup> 20—**L'hon. M. Bell:**

1. Est-ce que a) le Barreau du Canada, b) d'autres organismes ou personnes ont recommandé au gouvernement l'établissement d'une Commission chargée de la réforme des lois canadiennes?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement compte-t-il donner suite à ces recommandations?

3. Si la réponse à 1 b) est affirmative, quelles personnes ou quels organismes ont fait ces recommandations au gouvernement?

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** 1. Le Barreau du Canada a formulé des instances au gouvernement à ce propos par suite d'une résolution de son congrès annuel de 1966. On a reçu d'autres instances également.

2. Le ministère de la Justice a étudié les problèmes que comporte la création d'une Commission de réforme des lois canadiennes, mais il n'a pas encore formulé de recommandation officielle du gouvernement.